

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1005

Artikel: Ceinture
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mands fréquemment utilisés en Suisse. Deux brochures ont aussi été publiées sur l'emploi des majuscules et sur les formules épistolaires. Des rapports ont été établis avec des organismes de défense de la langue française existant à l'étranger. Ce travail a bénéficié d'éloges de magistrats mais il n'y a jamais eu de tentative de prendre en charge financièrement ces activités dont ont bénéficié de nombreux organismes publics et privés. Mais les bénévoles deviennent rares ou se lassent. La publication des fiches blanches a été interrompue. Le rythme de parution des fiches vertes est lent.

Un jour viendra où un institut suisse pour la langue allemande sera créé. «*Il œuvrera dans l'intérêt de l'ensemble du pays en précisant le rôle de l'allemand dans la Suisse quadrilingue.*» Ce sera trop tard pour nous réveiller et Berne résoudra les problèmes linguistiques en se fondant sur un nouvel article constitutionnel. Le français étant langue nationale, il appartient à la Confédération d'organiser l'espace francophone en Suisse et sa représentation à l'étranger. ■

FINANCES GENEVOISES

Ceinture

(jd) Si toutes les demandes des départements avaient été acceptées, le budget cantonal pour 1991 aurait affiché un déficit de 400 millions de francs. Près de 10% des recettes. Un déséquilibre d'autant moins acceptable qu'il n'apparaît pas comme un phénomène accidentel: la suppression de la progression à froid, ce mécanisme qui fut l'oreiller de paresse des finances genevoises, la baisse des transactions immobilières, le départ d'un certain nombre de contribuables intéressants et le vieillissement de la population sont des facteurs durables.

Le Conseil d'Etat a donc réagi et ramené le déficit à 254 millions. Mais cette fois, plus question de bricolage comme ce fut le cas lors de l'adaptation du budget 1990. Pas de réductions linéaires, mais des choix d'efforts prioritaires: personnes âgées, logement social, justice; pas de blocage des effectifs mais une stabilisation qui permet des développements ponctuels (justice). La fonction publique contribue pour 20% à

la réduction du déficit: elle ne touchera pas l'allocation de rattrapage pour 1990 (50 millions), mais les salaires seront indexés.

L'opération budgétaire se présente sous de bons augures. Tout d'abord un gouvernement unanime, ce qui constitue une condition politique indispensable au succès de l'entreprise. Ensuite, la mise en évidence de priorités. Finalement la volonté de mieux remplir les caisses de l'Etat en comblant les lacunes de la législation et en combattant plus efficacement la fraude fiscale.

Certes les fonctionnaires supportent une part non négligeable de l'effort. A l'avenir on peut imaginer une indexation semestrielle, à l'image de ce que pratiquent nombre de cantons et la Confédération. Et le maintien du rattrapage pour les bas salaires, plus durement touchés par l'inflation. Mais en contrepartie le Conseil d'Etat promet un effort en matière de formation et de meilleures conditions d'engagement pour les fonctions qui ne sont plus concurrentielles avec le secteur privé.

Reste à poursuivre l'effort et à affiner l'analyse des dépenses de l'Etat afin de dégager les économies nécessaires et de mieux cibler l'action publique: le seul montant des dépenses collectives n'est pas un indicateur fiable de l'efficacité des prestations servies. Cette persévérance de la part des autorités peut rendre acceptable le sacrifice exigé de la part de la fonction publique. A défaut de quoi cette dernière se sentira à juste titre le dindon de la farce budgétaire. ■

PETIT CRÉDIT

Empruntez, vous êtes fiché

(pi) Il n'y a pas que le Ministère public fédéral à avoir constitué un important fichier. Les banques pratiquant le petit crédit ne sont pas en reste:

L'élément central de tout examen de solvabilité est constitué par la demande adressée à la Centrale d'information de crédit (CIC), une institution de contrôle de débiteurs à l'échelon national, qui comprend plus de cent membres et qui recense, selon des estimations, plus de 95% de tous les petits crédits et des contrats de leasing portant sur des biens de consommation. La CIC avait

mémorisé à la fin 1989 plus de 900'000 adresses, et c'est l'un des principaux instruments permettant d'éviter des surendettements. Elle renseigne les ayants droit en leur fournissant des détails relatifs aux obligations préexistantes en matière de crédit et de leasing, obligations souscrites par le requérant en question, y compris en ce qui concerne la manière dont ledit requérant s'acquitte du paiement de ses mensualités. Au moyen d'un système informatisé et intégré de rappels avec émoluments, la CIC s'assure de la stricte observance de ses membres en ce qui concerne leurs communications à son intention. (...) Pour des clients à répétition — ceux-ci font partie des meilleurs risques — la banque de données propre à la CIC fournit de précieuses informations. Parmi les facteurs particulièrement importants pour évaluer le risque, il y a la stabilité du requérant quant à son emploi et à son domicile. (Extrait d'un article de Lydia Saxer, membre de la direction de la Banque Procrédit et présidente de l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement, dans La Vie économique n° 6/90.)

Il est bien sûr légitime que les banques cherchent à se protéger contre les mauvais payeurs. Mais elles constituent leur fichier et l'utilisent en l'absence de tout contrôle, et probablement avec une efficacité bien supérieure à celle des agents de la Confédération. ■

CONSEIL NATIONAL

Voyage pépère

(pi) La Commission de l'énergie du Conseil national devait se rendre à Tchernobyl afin de s'informer sur les dangers du nucléaire. Mais le voyage n'a pas eu lieu pour des raisons budgétaires. Quant à la proposition des Médecins de l'environnement de prendre en charge les frais de cette visite, elle n'a pas été retenue. En lieu et place, les commissaires se sont rendus, en août, à la Grande-Dixence. Quelques parlementaires ont tout de même visité Tchernobyl — la commission elle-même fera le déplacement l'année prochaine, une fois les votations passées — mais aucun pro-nucléaire n'a participé à ce voyage privé. ■